

La Loi MACRON :

Attention DANGER !



Une Loi antisociale au service du MEDEF qui vise à soumettre les salariés...

Faire vite en évitant le débat parlementaire !

Cette Loi de 106 articles et de plus de 500 pages, va non seulement être présentée dans le cadre de la «**procédure accélérée**» mais surtout abusera des **ordonnances**, c'est-à-dire qu'elle évite le débat parlementaire.

Soumettre le salarié, tel est le but !

Ce que vise ce projet de Loi «pour la croissance et l'activité», c'est la soumission du salarié par le patronat !

Laurence Parisot parlait de « soumission librement consentie » et disait que «La liberté de penser s'arrête là où commence le Code du Travail».

Une Loi qui ratisse large !

Cette loi qui viserait à «assurer la confiance, simplifier les règles qui entravent l'activité économique » est une Loi « tous azimuts » qui traite entre autres, des transports en autocar, des taxis, des autoroutes, des zones de commerces, des professions réglementées, de l'épargne salariale, des grands stades, du travail du dimanche, ou de la prud'homie...

Une Loi aux ordres du libéralisme européen !

Ce projet de Loi qui se soumet aux exigences libérales et austéritaires de l'Union Européenne ne fait que compléter l'ANI de janvier 2013 et la Loi dite de sécurisation professionnelle, le CICE, et le Pacte dit de responsabilité.

Une Loi qui porte de graves atteintes au salariat et au code du travail !

Si ce projet de Loi est adopté, voilà quelques exemples de ce qui sera mis en place :

- ⇒ **Banalisation du travail du dimanche** et de nuit (avec fin des compensations salariales).
- ⇒ **Licenciements collectifs encore plus faciles** (avec assouplissement de la Loi dite de sécurisation professionnelle issue de l'ANI visant à rendre sans effet la saisine des tribunaux administratifs)

- ⇒ **Exigences arbitraires auprès des élus prudhommaux** et renvoi des décisions vers des juges professionnels.
- ⇒ Difficulté majeure de trouver des **défenseurs syndicaux** pour les salariés.
- ⇒ Suppression de la peine d'emprisonnement en cas de **délit d'entrave** pourtant d'Ordre Public (qui désigne l'ensemble des règles obligatoires qui permet la vie en **société** et l'organisation de la **Nation**)

L'Etat de Droit et la Constitution menacés pour faire plaisir au MEDEF ?

«La loi décline-t-elle ? Nombreux sont aujourd'hui les auteurs enclins à discerner sa déliquescence: un «désordre normatif», une «pathologie de la loi», une «crise de la loi», une «loi malade . Le Conseil d'État va jusqu'à discerner dans la complexité croissante des normes une menace pour l'État de droit» voilà ce qu'écrit Alexandre FLÜCKIGER - Cahiers du Conseil constitutionnel n° 21 Dossier : La normativité) - janvier 2007.

**Pour le respect de la démocratie,
du débat parlementaire,
du Code du Travail,**

Mobilisons-nous

le lundi 26 janvier 2015

Contre la Loi MACRON !